

# TER PICARDIE VOUS INFORME



## DÉDOMMAGEMENT BEAUVAIS PARIS.

Cher(e) client(e),

Vous êtes abonnés annuel de l'axe Beauvais Paris sur lequel une situation conflictuelle a entraîné de fortes perturbations en juillet et août 2014.

Comme le prévoit la convention TER PICARDIE, une mesure commerciale vous est accordée au titre :

- du dispositif de la Garantie TER mis en place par la Région d'un montant de **20% du montant d'un abonnement 2nd classe mensuel**,
- du dédommagement pour les perturbations subies lors du mouvement social d'un montant de **20 % de vos abonnements valables en juillet et août 2014**.

Pour en bénéficier, vous n'avez aucune démarche à entreprendre, le remboursement se fera automatiquement sur un prochain prélèvement mensuel, à partir de novembre 2014.

L'équipe TER PICARDIE